

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANUELLE D'OBJECTIFS
AVEC L'USB

L'an deux mille vingt-deux, et le douze avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Maïder BEHOTEGUY - Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN - Jean-Baptiste LAMOTE - CELHAY Martine - ETCHETO Nathalie - DARRIEUMERLOU Aurélie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - LEMBEYE Grégory.

EXCUSES : Odette DIBON - BIDART Thibault - EYHERABURU Mélanie - LAGADEC Marie-Pierre.

La Maire expose au Conseil Municipal que dans un souci de transparence financière et de clarification des relations entre les personnes publiques et les associations, l'article 10 de la loi n°2000-321 relative aux Droits des Citoyens du 12 avril 2000 impose la conclusion d'une convention de subventionnement, également appelée convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, avec toute association subventionnée au-delà de 23 000 euros annuels.

L'USB est subventionnée à hauteur de 12 500 € pour l'année 2022 et 12 500 € pour le fonctionnement de l'école de rugby, elle doit par conséquent conventionner avec la commune.

MM. LAMOTE et BERHOCOIRIGOEN étant intéressés, ils ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir largement délibéré,

A l'unanimité des membres votants,

AUTORISE la Maire à signer avec l'USB la convention pluriannuelle d'objectifs ci-annexée.



La Maire,
Maïder BEHOTEGUY

